



## Association des Parcs naturels du Massif central

(IPAMAC)

Projet « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central »

Opérations « Milieux Ouverts Herbacés 3 »

Préservation et valorisation des prairies naturelles du Massif central

----

Mission de refonte du site internet

[Pâturages du Massif central](#)

Marché à procédure adaptée

Le présent document comporte 14 pages :

- Cahier des clauses techniques particulières : page 2
- Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation : page 10

**Date limite de remise des offres : le vendredi 22 mars 2024 à 23h59**

**IPAMAC – Inter-Parcs Massif central**

Marie Fougrouse

Chargée de projet Biodiversité

Moulin de Virieu, 2 rue Benay

42410 PELUSSIN

04 74 59 71 70

[marie.fougrouse@ipamac.fr](mailto:marie.fougrouse@ipamac.fr)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par  
l'Union européenne



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



# Cahier des clauses techniques particulières

## CONTEXTE DE LA MISSION

Les Parcs naturels du Massif central représentent 37% du territoire du Massif central. Ils mènent des actions, en réseau, dans le cadre de l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). Dans le contexte du changement climatique, les Parcs du Massif central s'engagent collectivement pour la préservation de la biodiversité en favorisant la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles du Massif central à travers des actions accompagnant le changement de pratiques des différents utilisateurs, gestionnaires de trois ressources emblématiques (espaces forestiers, pâturages et trame noire). Les actions visent à préserver ces trois ressources emblématiques du Massif central qui concentrent à elles seules la très grande majorité des enjeux de biodiversité du Massif :

Les forêts anciennes,

**Les milieux ouverts herbacés (MOH),**

La ressource « obscurité » (trame noire).

Les « Milieux Ouverts Herbacés » (prairies naturelles et surfaces pastorales) jouent un rôle important dans la trame écologique du Massif central et participent au maintien de services écosystémiques majeurs. Pour préserver et valoriser ces milieux emblématiques du Massif central, plusieurs acteurs se sont rassemblés dans un programme commun intitulé « Milieux Ouverts Herbacés » (MOH). Ce programme permet :

- de mettre en réseau des acteurs engagés qui ont une démarche forte en faveur de la préservation et la valorisation des Milieux Ouverts Herbacés,
- de faire monter en compétences et d'accompagner les acteurs engagés pour mieux faire face au changement climatique grâce aux ressources des Milieux Ouverts Herbacés,
- de communiquer et de valoriser les ressources naturelles offertes par les Milieux Ouverts Herbacés.

Dans le cadre du programme Milieux Ouverts Herbacés, l'IPAMAC a créé en 2019 un site internet [Pâturages du Massif central](#) pour présenter le programme et mettre en valeur les projets initiés par les parcs et partenaires impliqués. Le site internet actuel a une vocation plutôt institutionnelle et ne correspond pas en totalité aux objectifs et cibles actuels du programme Milieux Ouverts Herbacés. De plus, l'interface interne du site actuel n'est pas optimale et ne permet donc pas de le gérer et de l'alimenter efficacement.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser **une refonte du site** pour **diffuser largement et efficacement l'ensemble des connaissances et des outils produits autour des Milieux Ouverts Herbacés**, et donc **créer un véritable centre de ressource pour les agriculteurs et les techniciens agricoles**.

# DESCRIPTIF DE LA PRESTATION DEMANDÉE, OBJECTIFS ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA MISSION

## Cadre général de la mission

La mission est coordonnée par l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC). Le prestataire retenu disposera d'un interlocuteur à l'IPAMAC et d'un interlocuteur au sein de chacun des parcs naturels et partenaires engagés dans la mission.

## **Ressources**

L'IPAMAC, les parcs et partenaires engagés mettront à disposition les éléments disponibles permettant au(x) prestataire(s) de s'imprégner des réflexions et missions d'ores et déjà menées.

- Le site internet [Pâturages du Massif central](#)
- La page Facebook [Pâturages du Massif central | Pélussin | Facebook](#)
- La page YouTube [Pâturages du Massif central - YouTube](#)
- La charte graphique du programme Milieux Ouverts Herbacés

Pour en savoir plus sur le programme Milieux Ouverts Herbacés :

<https://ipamac.fr/projets/milieux-ouverts-herbaces/>

## **Cession des droits de propriété intellectuelle**

A l'issue de la mission, l'IPAMAC disposera des droits de reproduction et de diffusion, y compris à des tiers (partenaires du projet...), des éléments conçus dans le cadre du présent marché.

## **Éléments de budget**

Le prestataire retenu aura la responsabilité, le cas échéant, de la prise en charge de ses frais de déplacement (transport, restauration, hébergement) pour toute la durée de la mission.

## **Synthèse de la mission**

### **1. Les objectifs de la mission**

La refonte du site internet devra permettre de :

- Présenter brièvement le programme Milieux Ouverts Herbacés et les projets associés,
- Sensibiliser aux enjeux liés aux prairies permanentes et surfaces pastorales du Massif central et à la multifonctionnalité de ces surfaces,
- Rendre accessible les connaissances acquises autour des Milieux Ouverts Herbacés,
- Mobiliser, motiver, inspirer et valoriser l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme Milieux Ouverts Herbacés.

### **2. Les cibles visées**

Le site devra s'adresser à un public « averti » :

- Les **agriculteurs du Massif central**,
- Les **structures agricoles** (élus, directeurs, techniciens),
- Les **enseignants et étudiants** de formations agricoles,
- Les **partenaires techniques et financiers**.

### 3. Les caractéristiques du site internet

Le site internet devra reprendre et être cohérent avec la charte graphique du programme Milieux Ouverts Herbacés. Toutes les informations devront être facilement modifiables dans le back office. En d'autres termes : à l'issue de la mission, l'équipe IPAMAC devra être formée et autonome pour gérer le site, le mettre à jour et créer de nouvelles rubriques. Afin de préserver la créativité, le prestataire pourra faire des propositions argumentées variantes ou complémentaires de ce cahier des charges.

#### 3.1. Le contenu du site internet

Les noms des rubriques ne sont pas définitifs.

Le contenu du site et les photographies seront fournis par l'IPAMAC.

La carte du Massif central évoquée ci-dessous devra être créée dans la cadre de la mission.

#### Page d'accueil

Les éléments visibles sur la page d'accueil :

- Une présentation succincte du programme Milieux Ouverts Herbacés,
- Une carte du Massif central avec les acteurs impliqués dans le programme,
- Un bandeau large et défilant de photographies et/ou vidéos de l'IPAMAC, Ce bandeau est déjà en
- Un module « Moteur de recherche » pour faciliter les recherches sur le site,
- Un module « Actualités » pour mettre en avant une nouvelle information disponible.

#### Les Rubriques

Les rubriques du site actuel sont à regrouper et/ou réorganiser.

Le bandeau des rubriques pourra être vertical et/ou horizontal.

Il est attendu du prestataire qu'il propose une première arborescence du site internet.



*L'arborescence et les rubriques présentées ci-dessus ne sont pas figées.*

### **Première Rubrique : Le programme Milieux Ouverts Herbacés**

Cette rubrique permettra de présenter le programme Milieux Ouverts Herbacés et les projets et acteurs impliqués avec une carte du Massif central. Cette carte permettra d'afficher leurs contacts (adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone et site internet). Cette rubrique correspond à celles intitulées « Qui sommes-nous ? » et « Notre démarche » du site internet actuel.

La carte du Massif central évoquée devra être créée dans le cadre de la mission. Elle pourra être utilisée sur d'autres supports de communication de l'association.

### **Deuxième rubrique : Les enjeux**

Cette rubrique permettra de présenter les enjeux des agriculteurs et diffuser les ressources produites dans le cadre du programme Milieux Ouverts Herbacés. Il faudra subdiviser cette rubrique selon des problématiques identifiées. Il faudra également que ces pages puissent contenir de nombreux supports visualisables et téléchargeables depuis leurs pages respectives. Il y aura plusieurs catégories de supports (fiches techniques, fiches projets, fiches retours d'expériences, rapports techniques, vidéos, etc.) qui devront se relier entre elles. Ces éléments pourront par la suite être actualisés et mis à jour facilement et de façon autonome par l'équipe IPAMAC. Cette rubrique correspond à celles intitulées « Nos projets » et « Ressources et outils » du site internet actuel.

### **Troisième rubrique : Les actualités**

Cette rubrique permettra de partager une nouvelle information et/ou ressources disponibles. Elle existe déjà sur le site internet actuel.

### **Quatrième rubrique : Nous contacter**

Cette rubrique permettra d'accéder aux contacts des acteurs impliqués : adresse postale, contact mail, téléphone. Elle existe déjà sur le site internet actuel.

### **Les constantes sur chaque page :**

- Mentions légales
- Contactez-nous
- Les logos des financeurs

### **Développements complémentaires**

Un module de création et d'envoi de newsletters sera à proposer par le prestataire (à prévoir en option dans le devis si cela dépasse l'enveloppe prévue). Il permettra de créer facilement une newsletter à partir des articles créés sur le site internet et de gérer les abonnements (inscription, désinscription et gestion des données personnelles). Le système proposé devra tenir compte du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le prestataire sera libre de proposer des fonctionnalités supplémentaires susceptibles d'apporter un plus au projet. Pour ces éléments, il devra préciser les surcoûts éventuels (à

prévoir en option dans le devis) ainsi que les contraintes éventuelles (saisies, gestion, stabilité, etc.).

### **3.2 Les aspects techniques du site internet**

**Le système de gestion Wordpress devra être conservé.**

#### **L'arborescence**

L'arborescence ne doit d'aucune manière être figée. Le prestataire peut proposer des pistes favorisant l'accès, l'immédiateté et une navigation intuitive. La création de nouvelles rubriques et leur réorganisation devra être possible. Dans le cadre de la mission, il est attendu du prestataire de présenter plusieurs maquettes pour l'articulation des différentes rubriques. Le prestataire devra aussi proposer une première arborescence du site internet.

#### **L'ergonomie, l'accessibilité et la compatibilité**

Conformément à une navigation intuitive et simple, l'internaute ne devra pas cliquer plus de 4 fois pour trouver son information. Le site devra être responsive pour être facilement lisible sur tous les différents écrans.

Les conditions d'accessibilité du site devront respecter les normes en vigueur.

#### **Le graphisme**

Le prestataire devra respecter la charte graphique du programme Milieux Ouverts Herbacés. Le graphisme ne devra pas alourdir le chargement du site. Il n'en gênera pas la lecture à l'écran, quelles que soient les conditions de consultation. En particulier, le non-chargement d'images n'empêchera pas la lecture d'informations importantes.

Il devra présenter un bandeau large et défilant de visuels de l'IPAMAC sur la page d'accueil, qui ne devra pas nuire aux conditions d'accessibilité.

Dans le cadre de la mission, il est attendu du prestataire de pouvoir présenter plusieurs maquettes graphiques. La finalisation du site internet se fera sur la base de la maquette choisie. Le prestataire devra également proposer des modèles de chaque type de page.

#### **Les couleurs**

Le site doit être en partie réalisé avec les couleurs définies dans la charte graphique du programme Milieux Ouverts Herbacés. Dans tous les cas, les couleurs ne devront pas gêner la navigation des déficients visuels et répondre parfaitement à la norme handicap.

#### **Les typographies**

Les typographies choisies seront celles de la charte graphique.

#### **Les fonctionnalités**

Les fonctionnalités répertoriées dans cette partie peuvent être aménagées et modifiées selon les propositions du prestataire.

## **Les outils spécifiques**

Le site devra être décliné en version responsive sur tous les écrans.

Les internautes auront la possibilité de faire partager une information, une actualité, une vidéo du site internet en l'envoyant par mail ou en la postant via plusieurs réseaux sociaux (Facebook, Myspace, WhatsApp, Twitter, Instagram, Snapchat, YouTube, Dailymotion...).

Le site possédera un flux RSS auquel les internautes pourront se lier.

## **Le back office**

L'IPAMAC pourra modifier facilement et intégralement tout le contenu du site. L'arborescence ne devra pas être figée sauf les rubriques principales de la page d'accueil. Tout le contenu que ce soit du texte, des photos ou des vidéos devra être facilement modifiable par l'IPAMAC.

L'accès à l'administration du site sera protégé par un mot de passe.

Le « back office » devra être facilement utilisable et intuitif.

Possibilité de paramétrer facilement un lecteur vidéo sur le site (Vimeo, YouTube, Dailymotion...).

Possibilité de créer et d'insérer facilement un diaporama photo sur le site, via une visionneuse, avec impossibilité de télécharger ou copier les photographies.

## **Le nom de domaine et droit**

Le nom de domaine du site Internet sera : <https://paturagesdumassifcentral.fr/>

La gestion du nom de domaine sera conservée par l'IPAMAC.

## **L'hébergement**

### **Le site internet devra être hébergé sur O2switch.**

IPAMAC a actuellement plusieurs noms de domaine actifs sur ce service d'hébergement.

La durée du contrat de l'hébergement sera renouvelable tous les ans et à régler par l'IPAMAC directement. Le coût devra être estimé et indiqué dans le cadre de la réponse à cet appel d'offres.

L'IPAMAC se réserve le droit de dénoncer le contrat par lettre recommandée avec AR et de transférer l'hébergement de son site Internet, des URL liés, des différents volumes associés (bases de données, Fichiers, ...) chez un autre hébergeur. Un tel transfert devra se faire sans aucune limitation de la part du proposant. Dans ce cadre, l'IPAMAC aura l'accès à l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement du transfert.

S'agissant de l'hébergement technique, le prestataire s'engage également sur les points suivants :

- La sécurité des systèmes où sera hébergé le site,

- Une taille de bande passante suffisante,
- La surveillance du site,
- Un fonctionnement du site,
- Tous les systèmes supportés,
- Les possibilités d'accès à distance sécurisés,
- Un moindre impact carbone par rapport au stockage des données.

### **La maintenance**

La maintenance de la première année (à compter de la mise en ligne du site), a minima, devra être incluse dans la proposition du candidat.

La maintenance devra couvrir les aspects suivants :

- Corrections d'erreurs bloquant le bon fonctionnement du site,
- Modification du code html de certains contenus non administrables (dans le cas d'un site dynamique),
- Disponibilité téléphonique et mail en cas de problème d'utilisation,
- Sauvegarde et maintenance du serveur.

Des délais d'intervention devront être précisés dans les deux cas de figure suivants :

- Le dysfonctionnement est bloquant (le site est inaccessible) : préciser les délais d'intervention et de rétablissement,
- Le dysfonctionnement n'est pas bloquant (bug sous certains navigateurs par exemple) : préciser le délai d'intervention et le coût afférent.

Il est attendu que jusqu'à deux mois après la mise en ligne du site internet, le prestataire puisse corriger l'ensemble des problèmes potentiels.

### **Les statistiques**

Le prestataire devra intégrer au site un système d'analyse des données. Ces statistiques devront être facilement accessibles par l'IPAMAC. Il faudra que le système tienne compte du règlement général sur la protection des données (RGPD).

### **Le référencement**

Dans la suite logique de la mise en ligne du site, l'IPAMAC attend du prestataire retenu une action de référencement sur les principaux annuaires demoteur de recherche (Google...) ainsi que sur les principaux moteurs de recherche spécifiques liés aux parcs naturels, à la biodiversité, à l'attractivité, au tourisme, au Massif central...

### **Les langues**

Le site sera réalisé entièrement en Français.

Il devra être facilement traduisible via Google Traduction.

### **Déroulement de la mission**



La **mission débutera** dès la notification du marché (**avril 2024**) et **s'achèvera au plus tard le 30 septembre 2024**.

Une **réunion de cadrage** de la mission sera organisée **en visioconférence le mardi 16 avril 2024 de 14h à 16h**.

Des **points d'étape intermédiaires, par téléphone ou en visio-conférence**, seront organisés avec l'IPAMAC, les parcs et les partenaires.

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)

# Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation

## Article 1 - Forme du marché et modalités de la consultation

### **1.1 Identification et adresse de la personne publique qui passe le marché**

Association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)

Moulin de Virieu

2 rue Benay

42410 Pélussin

Représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez, Président de l'association IPAMAC

Pour tout renseignement :

04.74.59.71.70

[marie.fougerouse@ipamac.fr](mailto:marie.fougerouse@ipamac.fr)

<https://ipamac.fr/>

Le suivi de l'exécution de ce marché sera assuré par :

Marie Fougerouse

04.74.59.71.70

[marie.fougerouse@ipamac.fr](mailto:marie.fougerouse@ipamac.fr)

### **1.2 Forme du marché**

La prestation demandée donne lieu à un marché simple passé en procédure adaptée selon le Code des marchés publics.

### **1.3 Pièces consultatives de la consultation**

- Le présent règlement de la consultation,
- Le cahier des charges technique.

### **1.4 Documents à remettre par le candidat à l'appui de son offre :**

- Le présent règlement et le cahier des charges technique paraphé, signé et accepté sans modification,
- Une lettre de candidature ([formulaire DC1](#) ou équivalent),
- Les références et les compétences de l'équipe,
- Une note méthodologique succincte (2 pages maximum) précisant :
  - la méthodologie proposée pour réaliser la mission incluant un calendrier,
  - les moyens (techniques et humains) proposés pour réaliser la mission (détaillant le nombre de jours),
  - la ou les personne(s) en charge de la réalisation de la prestation,

- un interlocuteur unique auprès de l'IPAMAC.
- Un devis détaillé de l'offre proposée,
- En cas de candidature pour plusieurs lots, le tableau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complété (en annexe 1) permettra une identification des moyens méthodologiques et de l'offre spécifique à chaque lot.
- L'attestation de non-interdiction à soumissionner aux marchés publics complétée ([cliquer ici pour la télécharger](#)).

Justificatifs de candidature qui seront à produire par le candidat attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- Attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat, cette liste précisera pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

### **1.5 Critères de sélection**

Les offres seront jugées, respectivement pour chaque lot, sur les critères suivants :

- Qualité de l'approche méthodologique proposée / 40%,
- Moyens mobilisés pour réaliser la mission : compétences des personnes en charge de l'intervention, qualité des moyens techniques proposés, nombre de jours alloués à la réalisation de la mission / 40%,
- Montant de l'offre / 20%.

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

### **1.6 Sélection de l'offre**

L'IPAMAC se réserve la possibilité d'organiser un entretien, en visioconférence à la suite de la première analyse des propositions. Les 5 premiers candidats au classement pourront être auditionnés. Les auditions auront lieu **en visioconférence le jeudi 4 avril 2024 matin**.

### **1.7 Modalités de remise de l'offre**

Les offres seront transmises par e-mail à cette adresse : [marie.fougerouse@ipamac.fr](mailto:marie.fougerouse@ipamac.fr), au plus tard le vendredi 22 mars 2024 à 23h59.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser à IPAMAC, plus particulièrement à Marie FOUGEROUSE, chargée de projets Biodiversité. Les réponses à toutes les questions seront publiées sur le site [ipamac.fr](http://ipamac.fr) au plus tard une semaine avant la fin de la consultation.

### **1.8 Délai de validité de l'offre**

Le délai de validité de l'offre est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **1.9 Budget maximum TTC**

Le budget maximum est de 5 000 € TTC, pour l'ensemble des frais relatifs à l'opération.

## **Article 2 - Dispositions générales**

### **2.1 Objet du marché**

Le marché est un marché de prestation de services ayant pour objet la refonte du site internet

Pâturages du Massif central.

### **2.2 Contenu des missions**

Les missions qui seront confiées au titulaire sont définies dans le cahier des charges techniques. Les variantes ne sont pas autorisées.

### **2.3 Délai de réalisation et durée du marché**

La mission devra être achevée au plus tard le 30 septembre 2024. Elle commencera à la date de notification du marché (avril 2024).

### **2-4 Sous-traitance**

Il est indiqué aux candidats qu'ils peuvent, selon la législation en vigueur, recourir à la sous-traitance. Le titulaire est habilité à sous-traiter une partie de la mission sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitant(s) par le maître d'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

## **Article 3 - Obligations du/des titulaire(s) de marché**

L'IPAMAC conserve le contrôle du service et doit obtenir de chaque titulaire du marché tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Le titulaire désignera dès la formulation de son offre, une personne physique qui sera en mesure de répondre aux sollicitations de l'IPAMAC et d'assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des prestations.

Le titulaire prendra en compte dans l'exécution du marché des objectifs de développement durable et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y parvenir.

Il veillera particulièrement au respect de ces objectifs au travers du papier utilisé (certification de type PEFC), des consommables qui devront dans la mesure du possible se conformer à une norme de type Ecolabel et des travaux d'impression qui devront dans la mesure du possible être conformes à une norme de type Imprim'vert.

Le titulaire organisera sa mission en optimisant ses déplacements par le biais du groupage des rendez-vous, le covoiturage, le recours à des réunions téléphoniques, et tous autres moyens visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## **Article 4 - Responsabilités et assurances**

#### **4.1 Responsabilité du/des titulaire(s) du marché**

Dès la notification du marché, le titulaire est responsable du bon déroulement de la mission. Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son activité. La responsabilité d'IPAMAC ne pourra être recherchée à l'occasion d'un litige provenant de son activité.

Il lui appartient de conclure les assurances qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'activité.

Les garanties individuelles ne devront comporter aucune limitation dans les dommages causés aux personnes.

#### **4.2 Assurances**

Toutes les polices d'assurances devront être communiquées à IPAMAC. Pour cela, le titulaire adressera, avant la signature du marché, chaque police d'assurance accompagnée d'une déclaration de la Compagnie d'Assurance précisant qu'elle dispose d'une ampliation certifiée du texte du contrat.

### **Article 5 - Rémunération**

#### **5.1 Fixation de la rémunération**

Les prix figurent dans la proposition remise par le candidat et sont basés sur le contenu des lots de la mission définis au sein du cahier des charges techniques.

#### **5.2 Prix et variation dans les prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.

Les prix sont réputés fermes.

### **Article 6 - Règlement des comptes**

#### **6.1 Modalités du règlement**

Les factures seront payées par virement.

Les factures seront établies en un exemplaire envoyé par mail et mandatées après certification du service fait. Le délai global de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

#### **6.2 Rythmes de règlement**

Des acomptes pourront être versés au(x) titulaire(s) sur présentation de l'état d'avancement de la prestation (dans la limite de 60% du coût total de la mission). Une avance pourra être versée, à la signature du contrat, dans la limite de 30% du montant total.

Le solde sera versé à l'achèvement complet de la mission et de la remise de l'ensemble des documents demandés.

### **Article 7 - Procédures de recours**

#### **7.1 Règlement des différends et litiges**

En cas de différends ou de litiges, le(s) titulaire(s) du marché peut remettre à l'IPAMAC un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de leurs réclamations.

En cas de litige, seul le droit français est applicable.

## **7.2 Résiliation**

L'IPAMAC peut, à tout moment, qu'il y ait ou non faute du/des titulaire(s), mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du présent marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché. Le(s) titulaire(s) pourra être indemnisé du préjudice éventuellement subi du fait de cette décision. L'IPAMAC évalue et fixe, s'il y a lieu, les indemnités à lui attribuer.

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)